

**2020/10**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du Comité Syndical du 10/03/2020, il a de nouveau été convoqué le même jour par Monsieur Jean René LE GUEN, Président. Il s'est réuni vendredi 13 mars 2020 à 11h en mairie de Trémaouézan sous la présidence de Jean René LE GUEN. Madame Odette CASTEL, déléguée de la commune de Le Folgoët est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercices : 90

Etaient présents : Brasparts, Le-Folgoët, Trémaouézan

Pouvoirs : Saint-Urbain au Président

Absents excusés : Arzano, Cast, Guimaëc, Kernouës, Landrévarzec, Lannéanou, Locmélar, Loc-Eguiner, Plougar, Plougourvest, Taulé

Absents : Argol, Baye, Berrien, Bodilis, Bolazec, Botmeur, Botsorhel, Combrit-Sainte-Marine, Dirinon, Garlan, Gouézec, Goulven, Gourlizon, Guengat, Guimiliau, Henvic, Ile-d'Ouessant, Ile-Tudy, Kerlaz, La-Forest-Landerneau, La-Martyre, Lampaul-Guimiliau, Landévennec, Landudec, Landunvez, Lannédern, Lanneuffret, Lanvéoc, Le-Cloître-Saint-Thégonnec, Le Drennec, Le-Juch, Le Trévoux, Lennon, Locquénolé, Locquirec, Logonna-Daoulas, Mellac, Mespaul, Névez, Pencran, Pleyber-Christ, Plomeur, Plomodiern, Plonévez-Porzay, Ploudiry, Plouédern, Plouégat-Guérand, Plouégat-Moysan, Plouezoch, Plouider, Plounéour-Ménez, Plounéventer, Plouvorn, Pluguffan, Pouldergat, Pouldreuzic, Querrien, Saint-Derrien, Saint-Divy, Saint-Eloy, Saint-Jean-du-Doigt, Saint-Servais, Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner, Saint-Thonan, Saint-Thurien, Saint-Sauveur, Sibiril, Sizun, Tournch, Tréflaouézan, Tréflévéné, Tréflez, Tréglonou, Tréméven, Trézilidé

## Délibération 2020/10

### Objet : Nouveau produit proposé aux collectivités pour la gestion des cimetières

Lors de la passation du marché de fourniture d'applications logicielles (attribué à JVS), il avait été prévu à l'article 6.4 :

« Pour des besoins occasionnels de faible montant, l'acheteur se réserve la possibilité de s'adresser à un prestataire autre que le titulaire du marché ..... ».

La note sur la tarification 2020 rappelle la possibilité de rechercher d'autres produits dits « annexe », comme les logiciels de gestion des cimetières.

Afin de proposer le meilleur produit aux collectivités qui seraient intéressées, une étude a été menée auprès de 3 fournisseurs dont JVS.

Après analyse des 3 propositions, les membres du Bureau ont privilégié le produit de la société 3DOuest qui offre à des tarifs raisonnables une version Fullweb. Leurs produits seront donc proposés aux collectivités adhérentes comme aux autres. Le choix final restant du ressort de la collectivité.

Suite à l'avis favorable du Bureau, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- Valide le choix du logiciel de gestion des cimetières de la société 3DOuest afin qu'il soit proposé aux collectivités pour la gestion de leur cimetière.



Le Président  
Jean-René LE GUEN